

NAGE AVEC PALMES **SAISON 2020**

RÈGLES DE SÉLECTION COLLECTIF NATIONAL UNIVERSITAIRE

**Compétition Internationale Universitaire
Tomsk (Russie)
Du 8 au 11 juillet 2020**

Piscine

Sous réserve de validation de l'organisation de cette compétition et de son programme lors du « board » de la CMAS en octobre 2019

Soumis pour validation au CDN FFESSM en date du 11/10/2019

A - OBJECTIFS

A1 - L'objectif principal de la saison est le **championnat du Monde Sénior**, compétition support à l'obtention de quotas pour les Jeux Mondiaux 2021.

A2 – Les objectifs sportifs :

- ✓ Engager des sportifs capables de se classer dans les 10 premiers dans toutes les épreuves dans lesquelles ils sont engagés.
- ✓ Engager des relais uniquement sur les distances où un relai France est capable d'être finaliste.

A3 – L'ambition : gagner au moins 3 médailles.

A4 – Programme (à confirmer)

- Epreuves individuelles :
 - Apnée : 50 AP
 - Surface : 100 SF / 200 SF / 400 SF / 800 SF
 - Bipalmes : 50 BI / 100 BI / 200 BI
- Épreuves de relais :
 - 4 x 50 BI
 - 4 x 100 SF

B – MODALITÉS DE SÉLECTION / GENERALITES

ARTICLE B1 - CONDITIONS À RESPECTER

B1.1 – Seuls les sportifs à jour de leurs **licences FFESSM et FFSU**, de leur assurance, de leurs factures dues à la FFESSM, de leur suivi médical réglementaire pour les sportifs listés ou d'un certificat médical signé d'un médecin du sport pour les sportifs non listés et en capacité de concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur, pourront prétendre être sélectionnés.

B1.2 – L'âge minimum pour participer aux compétitions officielles CMAS est de 15 ans (cadet 2).

B1.3 - Un sportif prétendant obtenir sa sélection en Collectif National s'engage à respecter le règlement commun à toutes les disciplines compétitives de la FFESSM relatif aux sélections en Équipe de France.

B1.4 - Un sportif sélectionné en Collectif National s'engage à respecter la convention en Équipe de France (valable 1 an à compter de sa date de signature) et notamment à participer au programme d'action mis en place à l'issue des sélections ou présélections. Ladite convention doit être signée et retournée au siège fédéral dans les délais impartis par le DTN.

ARTICLE B2 – COMPÉTITIONS DE SÉLECTION

B2.1 – La sélection sera établie à partir des performances individuelles réalisées lors du **Championnat de France Elite (N1) Piscine** de la saison en cours.

ARTICLE B3 – CONDITIONS A SATISFAIRE POUR PARTICIPER AUX EPREUVES SELECTIVES

B3.1 – Sauf dérogation du DTN, seuls les sportifs **qualifiés au championnat de France Elite Piscine** pourront participer aux sélections en Équipe de France.

B3.2 - En référence à l'article 2.4.2 du règlement commun relatif aux sélections en Équipe de France, seules les performances réalisées dans le respect des règlements sportifs NAP en vigueur de la FFESSM ou de la CMAS seront prises en considération.

C – PERFORMANCES A REALISER

C1 – La sélection en Collectif National Universitaire est conditionnée par la réalisation lors de la compétition de sélection, chez les féminines et les hommes, au classement général toutes catégories confondues et dans une même épreuve individuelle (conditions cumulatives) :

- ✓ **Avoir réaliser 1 Temps Collectif National Piscine (TCN P)** dans une épreuve inscrite au programme Universitaire (cf. article A4)
- ✓ **Se classer dans les 3 premiers de la finale de l'épreuve dans laquelle le TCN P a été réalisé**

C2 - Les Temps Collectif National Piscine (TCN P) sont précisés au chapitre « G » du présent règlement

D – DEPARTAGE

D1 – En cas d'égalité, le sportif ayant réalisé le plus grand nombre de TCN P pendant la compétition de sélection dans une épreuve inscrite au programme de la compétition Universitaire sera proposé à la sélection. En cas d'égalité persistante, le sportif ayant réalisé les meilleures performances dans une distance correspondant à une épreuve de relai pendant la compétition de sélection sera proposé à la sélection.

E - EFFECTIFS

E2 – L'effectif est limité à 10 sportifs maximum.

E1 – Les sportifs sélectionnés en Equipe de France Sénior Piscine ayant réalisé les performances précisées à l'article C1 seront prioritairement proposés à la sélection.

F - LISTE NOMINATIVE DES SÉLECTIONNÉS ET ENGAGEMENTS

F1 – En référence à l'article 3.2 du règlement commun de sélection des équipes de France, la liste des sportifs proposés à la sélection est établie par un comité de sélection composé :

- ✓ Du DTN
- ✓ De l'entraîneur national fédéral en chef de l'équipe de France concernée par la sélection
- ✓ Des entraîneurs nationaux en charge d'un Pôle France
- ✓ Du Président de la Commission Nationale de NAP
- ✓ De l' élu chargé de l'animation nationale et du haut niveau au sein du Comité Directeur National (CDN) de la FFESSM

F2 - La parution de la liste des sportifs sélectionnés en Collectif National sera ratifiée par le DTN dans les 72h suivant la réunion du comité de sélection.

F3 – En fonction des choix stratégiques qui s'imposeront, épreuve par épreuve, pour garantir la bonne cohésion du groupe et le meilleur niveau de performance du collectif en individuel comme en relais, le profil de chaque sportif, ses résultats de la saison en cours et aux derniers championnats internationaux seront pris en compte. Ainsi, des sportifs ayant satisfait les critères de sélection peuvent, sur décision du DTN, ne pas être sélectionnés.

F4 – Seuls les sportifs en conformité avec l'article B1 du présent règlement seront sélectionnés définitivement et officiellement en Equipe de France.

F5 – Les engagements définitifs, en individuel ou par équipe, ainsi que la composition définitive et l'ordre des relais, relèvent du seul choix de l'entraîneur national en chef du Collectif National Universitaire concernée après avis du (des) entraîneur(s) nationaux en second. Les choix sont validés par le DTN.

F6 - **Tous les sportifs sélectionnés en individuel sont à la disposition du collectif pour intégrer un relai si besoin.**

G - « TEMPS COLLECTIF NATIONAL PISCINE » (TCN P)

50 AP	Homme	Femme
WR	00:13,70	00:15,10
TCN	00:15,60	00:18,00

50 BI	Homme	Femme
WR	00:18,41	00:20,52
TCN	00:20,40	00:23,50

100 SF	Homme	Femme
WR	00:33,87	00:38,06
TCN	00:38,30	00:43,30

100 BI	Homme	Femme
WR	00:41,44	00:45,16
TCN	00:45,00	00:51,50

200 SF	Homme	Femme
WR	01:18,65	01:25,41
TCN	01:26,50	01:36,50

200 BI	Homme	Femme
WR	01:33,31	01:41,42
TCN	01:41,50	01:52,50

400 SF	Homme	Femme
WR	02:56,93	03:12,10
CN	03:10,00	03:28,00

800 SF	Homme	Femme
WR	06:16,24	06:46,79
TCN	06:54,00	07:17,00